

### CRITERES DE PARTICIPATION :

<b>cross</b>	Participation à <b>quatre compétitions</b> du calendrier de la FSGT <b>dont le cross départemental <u>et</u> le cross régional.</b>
<b>Sur route</b>	Participation à <b>quatre épreuves</b> de la FSGT dans les douze mois qui précèdent.
<b>salle</b>	Participation à <b>quatre compétitions d'athlétisme</b> du calendrier FSGT <b>dont au moins le championnat départemental <u>ou</u> régional de salle</b> dans les douze mois précédents la compétition pour laquelle la demande de qualification est formulée. Ce ne sont pas obligatoirement des compétitions en salle, mais la performance d'engagement doit obligatoirement être réalisée dans l'épreuve demandée.
<b>piste</b>	Participation à <b>quatre compétitions d'athlétisme</b> du calendrier FSGT <b>dont au moins le championnat départemental <u>ou</u> régional de piste</b> dans les douze mois précédents la compétition pour laquelle la demande de qualification est formulée. Ce ne sont pas obligatoirement des compétitions sur piste, mais la performance d'engagement doit obligatoirement être réalisée dans l'épreuve demandée.

### REMARQUE :

- Participer, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve, que le fait d'avoir tenu un poste d'officiel à une des compétitions
- Cas des nouveaux licenciés : la demande de qualification peut être sollicitée, à condition qu'ils aient aussi participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

### CRITERES DE PERFORMANCE :

<b>cross route hors stade</b>	Aucune performance sportive n'est demandée.
<b>piste et salle</b>	La meilleure performance réalisée dans l'épreuve demandée, dans la période qualificative doit être indiquée. Pour le championnat en salle il faut, même en concours, une performance réalisée dans une compétition en salle. (cette performance permet d'établir une liste de sélectionnés s'appuyant sur des "volumes" et permet de préparer les séries en courses).

